BERVICE COURRIER LE

17 MAI 2024

Paul BILGER

5, rue des peupliers 67140 SAINT-PIERRE

MUTUELLE DE L'EST

11, Bld Wilson

CS 60019

N°adhérent : 6704780

paul.bilger@dbmail.com

67082 Strasbourg Cedex

Le 18 avril 2024

Madame, Monsieur,

Le pharmacien vient de me signaler qu'un bug s'est produit (dont il ne s'explique pas la raison) dans le remboursement d'une ordonnance. En effet l'ordonnance concerne mon épouse qui bénéficie du régime local (carte vital n° Séc.Soc. 2 53 07 67 507 063 24) a été remboursée sur la base du régime général.

De ce fait j'ai dû régler ce jour en pharmacie un supplément de 25,42 € dont je vous prie de bien vouloir verser la participation de la Mutuelle.

Avec mes remerciements anticipés, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

16 MAI 2024

Suite à votre demande de pièce complémentaire, en l'occurrence le relevé de la CPAM

veuillez trouver ci-joint le décompte.

Salutations distinguées



SERVICE COURRIER LE 17 MAI 2024

assuré social BILGER PAUL n° de Sécurité Sociale 1 41 12 67 021 047 12 Pour toutes vos démarches, utilisez le compte ameli ou l'application ameli pour smartphone

Caisse d'assurance maladie du Bas-Rhin 16, rue de Lausanne 67000 STRASBOURG

M. BILGER PAUL 5 RUE DES PEUPLIERS 67140 ST PIERRE

Voici le détail des versements vous concernant pour la période du 01/04/2024 au 30/04/2024 .

Ces informations ont été directement transmises par votre caisse d'assurance maladie à votre organisme complémentaire MUT'EST. En conséquence, vous n'avez pas besoin de lui envoyer ce relevé.

pour informatio	n				
dates	nature des prestations	montant payé	base du rembours.	taux	montant versé
	pour PAUL né(e) le 12/12/1941				
	maladie				
	réf 5761 2409640010519				
	PARCOURS COORDONNE - MEDECIN TRAITANT				
04/04/2024	CS GENERALISTE Sect1 (GS + PC)	26,50	26,50	100 %	26,50
	participation forfaitaire à retenir (PFT.)				-1,00
	réglé le 08/04/2024 au destinataire VUILLEMIN REGIS : 26,50 euro(s)				
	maladie				
	réf 6610 2409940013192				
04/04/2024	MAT.AP.TRT.DIVERS (MAD)	11,94	11,94	100 %	11,94
04/04/2024	MAT.AP.TRT.DIVERS (MAD)	16,66	16,66	100 %	16,66
04/04/2024	MAT.AP.TRT.DIVERS (MAD)	16,66	16,66	100 %	16,66
04/04/2024	MAT.AP.TRT.DIVERS (MAD)	8,33	8,33	100 %	8,33
04/04/2024	MAT.AP.TRT.DIVERS (MAD)	16,66	16,66	100 %	16,66
	réglé le 09/04/2024 au destinataire PHARMACIE VOLTZ : 70,25 euro(s)				
	maladie				
	réf 9731 2409910000882				
03/04/2024	VERRE OPTIQUE B (VM3)	245,00	0,05	60 %	0,03
03/04/2024	VERRE OPTIQUE B (VM3)	245,00	0,05	60 %	0,03
	réglé le 09/04/2024 au destinataire OPTICIEN KRYS : 0,06 euro(s)				
	pour JOSIANE né(e) le 15/07/1953				
	maladie				
	réf 6610 2409940009482				
04/04/2024	PHARMACIE (PH7)	58,95	58,95	65 %	38,32
04/04/2024	HONOR, DISPENS. (HD7)	1,02	1,02	65 %	0,66
	franchise à retenir (FRT) (1)				-1,00
04/04/2024	PHARMACIE (PH7)	3,64	3,64	65 %	2,37
04/04/2024	HONOR. DISPENS. (HD7)	1,02	1,02	65 %	0,66
	franchise à retenir (FRT) (1)				-1,00

⁽¹⁾ Les participations forfaitaires et franchises constatées sur ces actes sont déduites du montant remboursé dans la partie « Vos remboursements de soins » ou le seront sur vos prochains règlements.